



FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Rapport d'activités 2023

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Ce rapport, comptes et bilan
ont été approuvés par le
Conseil de la fondation
neuchâteloise pour la
coordination de l'action
sociale le 02.07.2024 à
Neuchâtel



Mot du président

L'histoire de notre organisation FAS retiendra certainement que l'année 2023 fut une année particulière. C'est en effet l'année de la concrétisation d'une nouveauté majeure en terme de localisation géographique des activités. Ainsi trois lieux d'activités du bas du canton se sont trouvés réunis en un seul et même lieu. Défi technique, eu égard au projet architectural mené; défi structurel compte tenu de la réunion en un seul lieu d'activités n'ayant pas nécessairement un lien naturellement observable; défi personnel puisque les collaborateurs-trices se sont saisis d'un nouveau mode de travail basé sur des espaces d'activités dynamiques sans places attribuées.

Il en résulte des locaux, acquis en propriété, aménagés de manière harmonieuse et équilibrée, augmentant sensiblement la qualité de l'environnement de travail proposé, tout en renforçant la dimension identitaire de la FAS. À ce jour, les collaborateurs-trices semblent en être satisfait-e-s. Ceci dit, il est évident qu'il est indispensable de veiller à considérer et solutionner les quelques adaptations mineures qui demeurent encore à traiter.

Du point de vue des missions confiées à la FAS, celles-ci se sont poursuivies sans notables modifications ou adaptations en 2023, à l'image de 2022. Cependant, il convient de relever que l'organisation du SAVI devra être revue, car l'augmentation de la charge de travail devient (très) conséquente, problématique, et requiert une intensité de travail sans commune mesure connue. Il conviendra d'y apporter, via la direction de la FAS, et en collaboration avec les organes statutaires les réponses organisationnelles et structurelles nécessaires.

À cet effet, il est manifeste que la volonté est de resserrer les liens et les interactions présentes à tous les échelons de décisions stratégiques et opérationnelles de la FAS. C'est dans ce contexte à revisiter que le soussigné a participé fin 2023 à une séance réunissant l'ensemble des collaborateurs-trices de la FAS, permettant ainsi de réaffirmer au besoin que les organes dirigeants sont clairement impliqués dans ce sujet.

Je ne peux conclure sans remercier ici sincèrement les principaux acteurs de notre Fondation, c'est-à-dire l'ensemble du personnel de la FAS pour son investissement marqué, ses compétences professionnelles mobilisées au service des domaines d'activités opérationnels durant cette année riche en événements. Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil de fondation ainsi que notre organe de tutelle, le SASO, représenté en la personne de D. Schouwey.

Olivier Boillat, président

Secrétariat général de la FAS

Comme décrit lors des années précédentes, les activités du secrétariat se sont portées sur la conduite administrative, financière et la gestion des ressources humaines de tous les domaines d'activités de la FAS. Un point de vigilance est à poser sur la question globale de la charge de travail qui connaît, en tout cas dans nos domaines d'activités historiques, une forte augmentation. La gestion des mandats administratifs et comptables s'est poursuivie auprès de nos différents mandants à la satisfaction de ceux-ci. Cependant, les activités des "Couturiers du temps" vont prendre fin à la fin de l'année.

Comme d'accoutumée, s'ajoutent à cela les multiples représentations ou activités externes assurées dans le cadre du mandat de coordination de la FAS : délégations cantonales et extracantonales auprès de partenaires institutionnels publics et privés, liés directement à nos domaines d'interventions ou trouvant un sens et une cohérence dans un paysage institutionnel élargi, mais demeurant en lien avec le domaine de l'action sociale ambulatoire. Liés au Secrétariat général, les trois domaines spécifiques évoqués au cours du précédent rapport ont poursuivi leurs activités en 2023 :

- La coordination des mesures de prévention du surendettement, premier axe d'intervention défini par la loi cantonale sur la lutte et la prévention du surendettement. Les critères définis d'accès au fonds mis à disposition par le canton et destiné à financer des actions de prévention dans le surendettement a pu être mis en œuvre. En témoignent plusieurs projets financés par une attribution de fonds suite à l'analyse conjointe par la FAS et le Service cantonal de l'action sociale visant à préavisier l'octroi.
- La coordination des mesures de la société civile en faveur des réfugiés ukrainiens. Ce mandat de prestations temporaire, confié par le canton à la plateforme précarité, rattaché administrativement à la FAS, a pu être prolongé jusqu'à fin juin 2024, considérant la prolongation du statut S accordé aux réfugiés ukrainiens. Le site ensemble-ne.ch a ainsi été muni au cours de cette période d'un volet spécifique Ukraine.
- Le projet de permanence traite des êtres humains, rebaptisé en 2023 consultation traite des êtres humains, a pu être à nouveau prolongé via un financement paritaire assuré par le canton et fedpol. Un rapport visant à la création d'un dispositif pérenne va être adressé à nos autorités, ce qui permettrait en cas d'acceptation d'inscrire cette thématique durablement dans nos politiques publiques.

Un "vieux" dossier, maintes et maintes fois évoqué, est désormais concrétisé : la FAS dispose sur le bas du canton de nouveaux locaux depuis fin juin 2023 ! Je salue le travail des architectes mandatés et des différents maîtres d'état qui ont su respecter à la fois les contraintes temporelles et financières posées. Un remerciement particulier est à faire à l'adresse de la Loterie romande qui a pu rendre ce projet possible, via une contribution conséquente de CHF 270'000.-.

Ces nouveaux locaux répondent en tous points aux nouveaux principes d'aménagements des espaces de travail, les rendant flexibles et pour une part dématérialisés, puisque le principe de la place de travail non attribuée est désormais effectif. Les collaborateurs et collaboratrices des trois sites, réunis en un seul, sont en cours d'appropriation des nouveaux espaces et se familiarisent favorablement à ce changement de mode de travail. Bien entendu, quelques coquilles mineures sont relevées, mais elles pourront à coup sûr, trouver une issue favorable, prochainement.

Steve Rufenacht, directeur



SAVI

Activités

Les années se ressemblent sur le front des activités du SAVI et cela n'est pas forcément une bonne nouvelle. En effet, nous avons à nouveau pu constater un accroissement très significatif des nouvelles demandes formulées au cours de l'année 2023 et, partant, du nombre de dossiers à traiter. Cette augmentation ne se concrétise pas sans impacter fortement les équipes en place. Que ce soit dans le domaine de la consultation ambulatoire ou dans le domaine de l'hébergement de femmes victimes de violences domestiques, les collaborateurs et collaboratrices en place sont ainsi saturés, devant nécessairement décaler dans le temps les prises en charge à effectuer ou, à tout le moins, effectuer un travail conséquent de priorisation en amont de leurs interventions.

L'accès de nos clients aux dispositifs du SAVI a dû faire l'objet d'un moratoire au cours de cette année, afin de tenter de concentrer les sollicitations sur des plages recalibrées ou par des moyens mieux identifiés. Ainsi, la répondeance téléphonique, de même que les actions de prévention à mener, ont été quelque peu redimensionnées afin d'absorber la charge accrue de travail. Une demande de dotation supplémentaire est en voie de parvenir à nos autorités dans le cadre des perspectives SAVI 2023-2025 présentées aux collaborateurs et collaboratrices et validées par les organes de la FAS.

Face à la médiatisation bienvenue et croissante de la cause féminine - dans ses aspects divers et variés - des autres infractions liées au genre, des violences sexuelles, de la thématique de la traite des êtres humains ; face aux nombreux relais politiques activés tant au niveau cantonal que fédéral, ayant permis notamment de mettre en lumière ces thématiques, il est désormais à considérer que les dispositifs opérationnels de prises en charge puissent être réadaptés en conséquence.

Les hébergements réalisés dans le cadre du foyer SAVI suivent la tendance à la hausse et ont présenté un taux d'occupation moyen de 80 %, largement supérieur aux recommandations émises par la DAO, l'association faîtière des refuges et maisons d'accueil pour femmes en Suisse. Ceci-dit, l'adaptation à la hausse du prix de pension pratiqué, en accord avec le canton, va permettre de renforcer la dotation du foyer dans le courant 2024.

Suivi des projets

Atelier pleine conscience : le projet pleine présence s'est poursuivi toute l'année 2023 et continue d'être un succès auprès des enfants hébergés et de leur mère. Il s'arrêtera, par suite de fin de financement, dans le courant de l'année 2024. Il s'agira de proposer des nouvelles activités en lien avec les enfants hébergés dans le cadre du foyer au cours des prochaines années.

Atelier de médiation animale : en 2023, l'atelier s'est poursuivi et se déploie à la fréquence d'une fois par semaine, comme ces dernières années. La participation des mères et des enfants à cet atelier continue de leur donner satisfaction.

Steve Rufenacht, directeur FAS

Centrevue

Activités

Centrevue a conclu à fin 2022 une nouvelle "Convention de prestations pour l'exécution de mesures", au niveau de l'insertion et de la réinsertion professionnelle, avec l'Assurance Invalidité du canton de Neuchâtel. Les effets se sont clairement fait ressentir en 2023 puisque ce sont 16 personnes (contre 5 en 2022) qui ont bénéficié de ce type de prestations pour aménager leur poste de travail ou pour une réorientation professionnelle.

Ces mesures professionnelles se déploient sous la forme d'assessment, de coaching, d'analyse ou d'aménagement du poste de travail, avec propositions et installation de moyens auxiliaires sur le lieu de travail. Cette prestation est assurée par :

- Deux intervenantes sociales, l'une étant au bénéfice d'un CAS en case management et l'autre d'un CAS en intégration professionnelle.
- Quatre ergothérapeutes spécialisé-e-s en basse vision, intervenant tout particulièrement dans l'évaluation de la vision fonctionnelle, l'analyse, l'aménagement et l'installation de moyens auxiliaires.

La preuve du besoin pour le futur contrat de prestations de la période 2024 à 2027 a dû être reformulée pour l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Centrevue est membre de la "Société Simple article 74 LAI". Elle regroupe les organisations typhlophiles qui fournissent des prestations relevant de cet article. Elles signent un contrat de sous-traitance avec l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugle), organisation faîtière du domaine du handicap visuel en Suisse et signataire du contrat de prestations global avec l'OFAS. Les prestations et leur financement sont restés équivalents au contrat précédent et aucune réduction n'a été imposée par l'OFAS pour cette prochaine période.

Au-delà des signatures de contrats, Centrevue a vécu un moment important durant l'été 2023 puisque toutes les activités et le personnel des différentes entités de la FAS ont été regroupés dans un même lieu à Neuchâtel. Centrevue a quitté les locaux de Peseux, là où avait débuté, en 1980, le tout premier Service social pour handicapés de la vue, créé par l'Association Neuchâteloise pour le Bien des Aveugles (ANBA) et dont est issu Centrevue. Moment chargé d'émotion, mais aussi de renouveau, empreint d'une autre dynamique dans des locaux neufs et plus accessibles. Durant toute cette période, chacune et chacun se sont astreints à assurer au mieux son travail. Très rapidement les clientes et les clients ont pu accéder aux différentes prestations qui leur sont proposées dans les nouveaux locaux.

Centrevue, suite

Suivi des projets

Même si l'investissement dans le déménagement n'a pas eu d'impact significatif sur le suivi des personnes aveugles et malvoyantes, les activités plus générales où les projets ont été moins nombreux dû à un manque de disponibilité.

Toutefois la collaboration s'est poursuivie avec de nombreux partenaires des villes et communes neuchâteloises pour améliorer l'accessibilité dans les espaces de cheminement, les accès aux transports publics ou l'aménagement de places ou espaces publics. Le délai de réalisation de l'accessibilité ou mise en conformité des transports publics selon la LHand arrivant à terme au 31.12 2023, différentes réalisations ont sollicité l'intervention de Centrevue. Une conférence de presse organisée par la ville de Neuchâtel à fin 2023, et à laquelle Centrevue a participé, a fait part d'un taux d'accessibilité pour les personnes aveugles et malvoyantes aux stations de bus de presque 100 % dans cette commune.

Malheureusement, en parallèle à ces améliorations, l'organisation tarifaire nationale "Alliance SwissPass (ASP)" a décidé de supprimer la carte de gratuité des transports publics pour les personnes fortement malvoyantes ou aveugles émises par le passé par l'Union des Transports Publics (UTP), motivant cette décision sur un principe d'égalité entre personnes vivant avec un handicap. Centrevue et la section neuchâteloise de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) se sont mobilisés pour tenter de définir des solutions acceptables avec TransN et Onde Verte. Malheureusement aucune de ces deux institutions n'a souhaité proposer un quelconque avantage pour continuer de faciliter les déplacements des personnes malvoyantes ou aveugles, fortement entravées dans leur mobilité. Les grandes organisations suisses du domaine du handicap visuel n'ont pas non plus réussi à faire entendre leurs voix. Elles ont décidé de ne pas réagir à cette suppression en comprenant partiellement les raisons qui la motivent, mais en déplorant le fait qu'aucune alternative n'ait été proposée.

Pour terminer, Centrevue s'est associé comme par le passé, c'est-à-dire avant la pandémie de Covid, à Retina Suisse pour organiser une conférence publique sur la dégénérescence maculaire liée à l'âge. Ce type de conférence est régulièrement proposé dans différents cantons de Suisse afin d'informer les personnes concernées par cette atteinte des possibilités de traitement, de l'avancée des recherches médicales et des nouvelles technologies. Ces conférences sont également organisées pour faire connaître les prestations des services de consultation, tels que Centrevue. Elles représentent une part importante de la communication qui peut et doit être faite pour informer de futurs nouveaux bénéficiaires des possibilités de réadaptation et de suivi par les centres.

Olivier Blaser, responsable Centrevue



TEH

Mission latine TEH

Activités

La Mission intercantonale dans le domaine de la traite des êtres humains (TEH) a continué de développer et de rendre visible tout au long de l'année 2023 cet organe de référence, mis en place en 2014 par le GRAS (groupement des chef.f.e.s des services de l'action et d'aides sociales des cantons romands, de Berne et du Tessin), tout en faisant valoir les intérêts de la Suisse latine.

La Suisse a été évaluée en août 2023 par le GRETA (Groupe d'expert.e.s du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains) sur les progrès menés dans la lutte contre la traite des êtres humains dans notre pays. Le GRETA est chargé de veiller à la mise en œuvre, par les Parties, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Il effectue des visites, élabore et publie des rapports par pays, dans lesquels il évalue les mesures législatives et autres prises par les Parties pour donner effet aux dispositions de la Convention. Lors de cette visite, ces experts ont rencontré les autorités suisses (au niveau fédéral et les tables rondes cantonales) et différentes ONGS spécialisées. La Mission latine TEH a eu l'opportunité de s'entretenir avec eux et de présenter les différentes actions mises en place ces dernières années et celles actuellement en cours dans le cadre de l'harmonisation des pratiques de prise en charge des victimes en Suisse latine.

Suivi des projets

Le GRAS a octroyé un mandat supplémentaire sur deux ans (2023 et 2024) à la Mission latine TEH afin de soumettre aux cantons latins des recommandations visant à harmoniser les pratiques de prise en charge des victimes TEH en Suisse latine.

Un sondage sous forme de questionnaire a été adressé par la mission latine TEH, en juillet 2022, aux président.e.s des tables rondes latines TEH. Les résultats de ce sondage ont été intégrés et analysés par Madame Oriti, directrice de l'association Astrée (Association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation du canton de Vaud), dans son travail d'étude de certification en management des institutions publiques sur "l'état des lieux des services de protection pour les victimes TEH en Suisse latine et collaborations possibles". Sur la base de cet état des lieux, nous avons déjà pu en déduire que la protection des victimes de traite devait être améliorée sur l'ensemble du territoire latin. Des recommandations propres à chaque canton ont ainsi été formulées et communiquées en 2023 aux membres des tables rondes latines. Afin d'avoir les bases similaires à celles menées par la Suisse latine, le FIZ (Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration) de Zürich va utiliser le même sondage ainsi que les mêmes tableaux de reporting. Fedpol va se charger de l'envoi du questionnaire aux président.e.s des tables rondes alémaniques. Il est intéressant de constater que les réflexions et les travaux menés en Suisse latine, motive la Suisse allemande à en faire de même.

Pendant l'année 2023, la soussignée ainsi qu'Angela Oriti ont apporté leur expertise et leur soutien dans un travail d'accompagnement des cantons qui l'ont souhaité. Elles ont été particulièrement actives auprès des cantons n'étant pas au bénéfice de dispositifs spécialisés dans le domaine de la traite des êtres humains. Des avancées considérables et très encourageantes sont à relever.



TEH, suite

Consultation-teh.ne

La FAS avec le soutien du mécanisme de coopération neuchâtelois de lutte contre la traite des êtres humains, le département de l'emploi et de la cohésion sociale du canton de Neuchâtel et la police fédérale (fedpol), a poursuivi son projet visant une meilleure détection des témoins et victimes de traite. Tout au long de l'année écoulée, 219 collaborateurs.trices de services publics et privés et apprenti.e.s du canton de Neuchâtel ont été sensibilisés à cette thématique et informé.e.s de l'organisation de cette consultation spécialisée gratuite et confidentielle pour les victimes et témoins de traite des êtres humains. Le nombre de victimes ayant sollicité la consultation se monte à 12 situations avec des indices de traite dont l'exploitation a eu lieu en Suisse.

Il est à relever aussi que des accords de collaboration ont été signés ou sont actuellement en discussion avec des partenaires cantonaux susceptibles d'être en contact avec des victimes TEH.

La Consultation.teh.ne a mobilisé du temps à conceptualiser le développement futur de cette consultation spécialisée. Les échanges avec la cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale du canton de Neuchâtel sur la mise en place d'un dispositif spécifique, tiré du projet de consultation TEH se poursuivent. Nous espérons toujours pouvoir le concrétiser à partir de 2025. Bien entendu, celui-ci doit faire l'objet d'arbitrages au niveau politique.

Karine Gobetti, responsable TEH

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres au moins désignés de la manière suivante, selon art. 7 des statuts :

Des représentants des organisations sociales bénéficiant de l'activité du secrétariat général, choisis par le Conseil de fondation

- Bersot Payrard Anne
vice-présidente d'ADC
- Rosset Nadia
représentante de
l'Association Neuchâteloise
pour la Médiation Familiale

Un représentant de l'Association neuchâteloise des institutions de l'action sociale (ANIAS)

- Helle Sabrina
assistante sociale

Un expert de chaque domaine d'activités, non membre du personnel, dont la Fondation constitue le cadre juridique

- Mercet Patrick
président de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, section neuchâteloise représentant Centrevue

D'autres personnes choisies par le Conseil de fondation

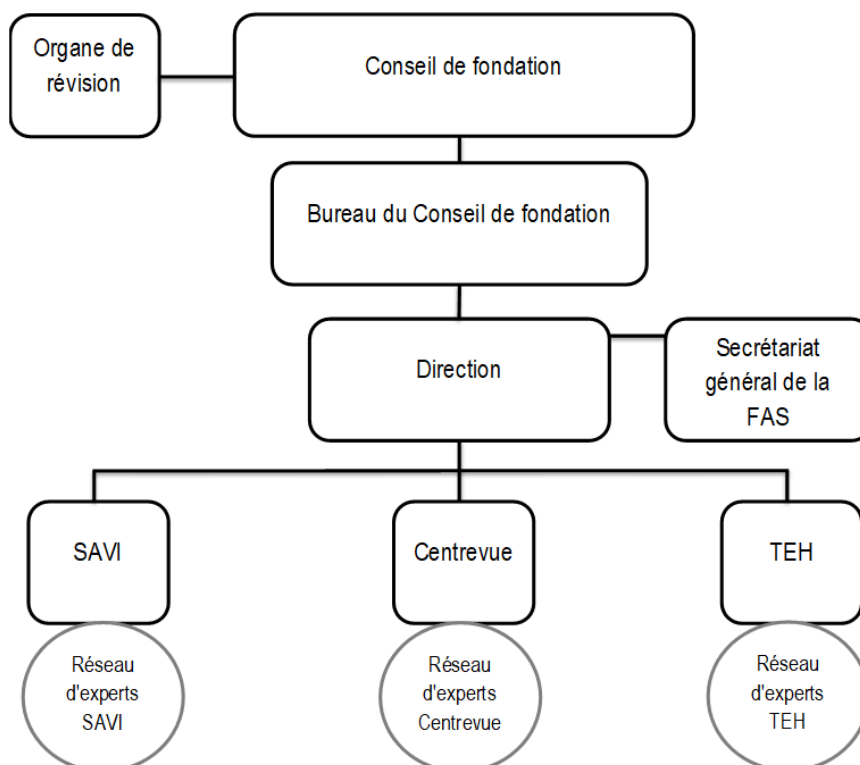
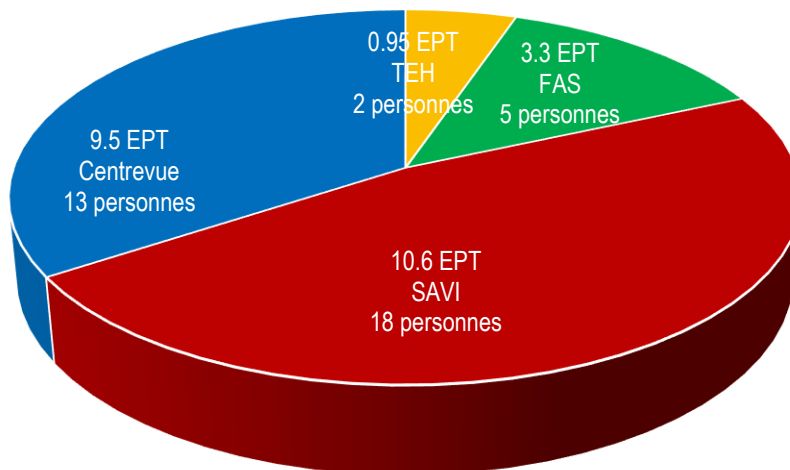
- Boillat Olivier - ancien directeur du Serei, président du Conseil de Fondation et du Bureau
- Péquignot Hubert - directeur de Caritas, vice-président du Conseil de Fondation et du Bureau
- Müller-Rossel Mélanie – co directrice du CSP
- Christe Nathalie - directrice du Serei, membre du Bureau
- Dubois François - directeur de Pro Senectute
- Golay Besson Eliana - membre du comité Solidarité femmes
- Messerli Jean - directeur de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales
- Pignolet David - directeur financier de Celgene International Sàrl
- Steiner Anouk - cheffe du service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds
- Le directeur de la Fondation assiste aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative
- Le chef du service de l'action sociale peut être invité à assister aux séances du Conseil de fondation
- Organe de contrôle : fiduciaire Leitenberg & Associés SA



Éléments statistiques 2023

Personnel de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale

En 2023, la FAS - dans son ensemble - employait 42 personnes, pour une moyenne de 24.35 postes de travail (EPT) et quatre rétribuées à l'heure



Secrétariat général de la FAS



Tâches exécutées par le secrétariat général de la FAS :

• Domaines activités	47.40 %
• Mandats externes	10.00 %
• Administration-comptabilité-coordination	42.60 %

Tâches exécutées par la direction de la FAS :

• Domaines activités	24.96 %
• Administration-comptabilité-représentation-coordination	75.04 %

SAVI



1630 dossiers SAVI traités, dont 1457 dossiers LAVI et 848 nouveaux dossiers

Soit une augmentation de 8,3 % par rapport à 2022 et 44,9 % par rapport à 2018



33 femmes et 45 enfants hébergés au foyer SAVI

3967 jours d'hébergement



29 femmes, 15 enfants et 2 hommes hébergés auprès des partenaires

954 jours d'hébergement

Type d'infractions

violence domestique	852
AOS	316
agression	209
autres	90
vide ou non renseigné	51
harcèlement hors violence domestique	40
erreur médicale	26
traite être humain	22
brigandage	19
mobbing	5

Centrevue



488 dossiers Centrevue traités dont 127 nouveaux

Soit une augmentation de 5,85 % par rapport à 2022

Type de dossiers	
OFAS et LAMal	392
Intervention précoce AI	16
Informations sans dossier	80
Total	488

Catégorie d'âge	
0-9 ans	11
10-19	12
20-29	13
30-39	17
40-49	32
50-59	50
60-69	51
70-79	76
80-89	137
90-99	83
100 et plus	6



Éléments financiers 2023

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

**leitenberg+associés****Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, Neuchâtel****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables ainsi que les tableaux de la variation des fonds et des capitaux propres.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

Olivier Ecabert
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Jacques Rais
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Joane Meyrat
Expert-comptable diplômée
Expert-réviseur agréée

Alexandra Bioche
Expert-comptable diplômée, LL.M. Tax
Expert-réviseur agréée



Membre d'EXPERTSuisse
ASR n° 500958

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

CHE 102.251.683 TVA
www.leitenberg.net

Av. Léopold-Robert 75
2301 La Chaux-de-Fonds
+41 32 910 93 33
Vy-d'Etra 33a
2000 Neuchâtel
+41 32 725 32 27

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan



leitenberg+associés

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 18 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les subventions (RELSUB) et à la NA-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 23 mai 2024

Fiduciaire Leitenberg & Associés

	
Jacques Rais	Olivier Ecabert
Expert-réviseur agréé	Expert-réviseur agréé
Responsable du mandat	

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe et tableaux de la variation des fonds et des capitaux propres)

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
ACTIF		
Trésorerie	1'019'384.54	1'017'962.58
- Caisses	9'988.40	7'367.20
- Comptes de chèques postaux	785'282.59	525'810.98
- Comptes courants bancaires, BCN	224'113.55	484'784.40
Créances diverses	93'378.85	175'063.05
- Envers des tiers	79'763.30	172'409.75
- Avances à des tiers	13'615.55	2'653.30
Actifs de régularisation	201'939.68	225'873.15
Stock moyens auxiliaires	7'600.00	9'600.00
Actif circulant	1'322'303.07	1'428'498.78
Immobilisations corporelles	2'218'003.00	1'620'003.00
- Immeuble	1'620'000.00	1'620'000.00
- Aménagements Poudrières 135	598'000.00	-
- Mobilier et matériel	3.00	3.00
Actif immobilisé	2'218'003.00	1'620'003.00
TOTAL DE L'ACTIF	3'540'306.07	3'048'501.78

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes diverses	98'145.55	83'637.80
- Envers des tiers	98'145.55	83'637.80
Prêt hypothécaire BCN, part à court terme	25'000.00	12'500.00
Passifs de régularisation	16'101.20	9'707.25
Capitaux étrangers à court terme	139'246.75	105'845.05
Prêt hypothécaire BCN	1'092'500.00	1'017'500.00
Prêt de la République et Canton de Neuchâtel	100'000.00	100'000.00
Capitaux étrangers à long terme	1'192'500.00	1'117'500.00
Fonds affectés	618'428.54	325'515.37
- Fonds affectés secrétariat général FAS	184'796.45	137'850.85
- Fonds affectés pour le SAVI	220'501.32	63'784.50
- Fonds affectés pour Centrevue	187'691.22	100'867.72
- Fonds affectés TEH	25'439.55	23'012.30
Fonds non affectés	307'330.86	307'330.86
- Fonds de réserve générale	307'330.86	307'330.86
Fonds affectés et non affectés	925'759.40	632'846.23
Capital de la fondation	100'500.00	100'500.00
Excédent de recettes des exercices antérieurs non attribuées aux fonds	1'091'810.50	404'436.60
Excédent de produits	90'489.42	687'373.90
	1'182'299.92	1'091'810.50
Capitaux propres	1'282'799.92	1'192'310.50
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	3'540'306.07	3'048'501.78

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

	2023 CHF	2022 CHF
Subventions	2'967'281.55	2'964'485.00
- Subventions SASO	2'227'551.55	2'094'950.00
- Subventions fédérales, OFAS	739'730.00	869'535.00
Recettes liées au foyer d'hébergement	144'570.10	162'497.50
Dons et legs	100'944.02	45'459.37
Contribution LORO	270'000.00	-
Ventes de moyens auxiliaires	68'963.30	44'960.85
Recettes de projets	164'164.00	173'299.60
Revenus liés à des mandats et prestations diverses	101'206.65	96'536.55
Remboursements et recettes liés à l'aide aux victimes	898'812.83	564'312.60
Recettes des assurances sociales	147'394.60	123'420.75
Recettes locatives	8'200.00	10'400.00
Produits d'immeuble	900.00	34'183.50
Gain sur vente immeuble	-	490'342.55
Prélèvement aux fonds	148'781.85	149'844.85
Total des recettes	5'021'218.90	4'859'743.12
Salaires	2'518'661.75	2'344'742.30
Charges sociales	575'008.40	540'511.35
Frais de formation et de perfectionnement	15'215.10	16'748.00
Frais de déplacements	30'037.35	28'234.55
Frais de locaux	138'828.85	187'692.70
Equipement de bureau et informatique	23'036.55	7'982.85
Matériel de bureau	4'095.50	4'969.20
Téléphones, fax, ports et taxes	11'332.99	12'625.36
Assurances choses et RC	5'461.10	5'667.80
Documentation et communication	16'924.55	9'521.26
Maintenance, redevance et frais informatiques	100'968.80	94'175.05
Frais de projets	110'192.10	82'402.90
Autres frais administratifs	42'208.90	26'097.20
Frais et dépenses liés à l'aide aux victimes	685'952.83	504'472.60
Hébergements facturables	35'568.35	53'531.00
Frais accessoires de fonctionnement foyer	9'000.30	6'262.32
Achats de moyens auxiliaires	37'506.94	28'676.28
Cours, réadaptation, camp enfants	26'893.10	25'974.60
Pertes sur débiteurs	774.00	-
Charges d'immeuble	101'367.00	57'387.05
Attribution aux fonds	441'695.02	134'694.85
Total des charges	4'930'729.48	4'172'369.22
Excédent de produits de l'exercice	90'489.42	687'373.90